

La déforestation dans les régions tropicales contribue à la production de CO₂, ce qui aggrave le problème du réchauffement planétaire; de plus, la croissance de nouvelles forêts pourrait jouer le rôle de «trappe» emprisonnant une partie du gaz carbonique produit par la combustion. Depuis que les groupes écologistes occidentaux ont politisé la question de la forêt tropicale humide, il est certain que les gouvernements du Brésil et d'autres pays abritant ce type de végétation ne feront pas grand-chose sans une contrepartie quelconque, qu'ils puissent «vendre» à leurs propres électeurs.

IL RÉSULTE DE TOUT CELA QUE LES GENS RÉCLAMENT plus que jamais une réforme du système international, et l'on en vient à ce que beaucoup ont qualifié de «compromis planétaire». Personne ne sait encore vraiment quelle forme prendrait ce compromis ou sous quelle égide il serait mis au point, mais voici quels en seraient apparemment les grands traits : les émissions de gaz provoquant l'effet de serre (dont les CFC) feraient l'objet de normes, qui imposeraient aux pays industrialisés des réductions draconiennes et permettraient aux pays du tiers-monde certaines augmentations. Il faudrait modifier en profondeur les conditions des transferts de technologie pour que les pays en développement puissent utiliser, dès leur commercialisation, les techniques non polluantes les plus récentes mises au point pour produire de l'énergie. Et dernière caractéristique de ce «compromis», il y aurait d'importants nouveaux transferts de ressources du Nord au Sud.

La conférence de Toronto a préconisé la création d'un «Fonds mondial de l'atmosphère terrestre», pour aider les pays en développement à limiter les répercussions des changements climatiques et à s'y adapter par des stratégies de développement viable. Diverses propositions ont été formulées relativement à l'édification de ce Fonds. Le premier ministre de la Norvège, M^{me} Brundtland, a proposé de fixer pour tous un pourcentage de 0,1 p. 100 du PNB. D'autres ont émis l'idée d'un «impôt sur le gaz carbonique» : différentes sortes de combustibles seraient alors taxées selon leur tendance à produire du gaz carbonique.

Lors de réunions récentes sur la dégradation de la couche d'ozone, les participants ont également reconnu la nécessité de fournir aux pays en développement les moyens financiers voulus pour renoncer plus facilement aux catégories nocives de CFC. La *US Environmental Protection Agency* (EPA) envisage de mettre en place un système comparable à celui proposé par le président Bush pour lutter contre les pluies acides. Le système consisterait, pour les États-Unis, à vendre aux enchères leur quota non utilisé de CFC.

Certains observateurs ont également souligné la nécessité de lier les mesures prises pour faire face au changement climatique avec les plans d'allègement de la dette. À l'heure qu'il est, le monde en développement verse au Nord 43 milliards de dollars de plus qu'il n'en reçoit sous forme d'aide extérieure et d'apport de capitaux privés. Comment, dans ces conditions, s'attendre à ce que ces pays puissent infliger d'autres privations à leurs habitants au nom de la lutte contre les modifications du climat ? Divers plans ont

déjà été mis de l'avant, dont une augmentation non négligeable de ce que l'on appelle les «transformations de la dette en remises en nature», ou encore une version adaptée du plan Brady pour permettre aux débiteurs de rembourser une partie de leur dette aux taux du marché s'ils acceptent de modifier leurs politiques et d'amorcer des projets pour favoriser une utilisation plus rationnelle de l'énergie, l'adoption de meilleures méthodes d'exploitation forestière, un accès élargi aux services de planification familiale, etc.

L'une ou l'autre de ces propositions, ou une combinaison de plusieurs d'entre elles, pourrait générer de très importantes sommes d'argent ou des allègements considérables de la dette (de l'ordre d'au moins 20 à 30 milliards de dollars par année). Les projets ont maintenant atteint le



Nicholas Vitacco

stade de la discussion. L'ancien ministre néerlandais de l'Environnement a été chargé par son gouvernement de rédiger un ensemble définitif de propositions en prévision de la prochaine réunion préparatoire sur le climat, qui doit se tenir en octobre aux Pays-Bas.

PARALLÈLEMENT À CES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT, certains ont réclamé une réforme des institutions du système international, laquelle permettrait à ce dernier de faire face à la nature transdisciplinaire de la menace. Nombreux sont ceux qui ont le sentiment qu'aucun des organismes des Nations-Unies n'a de mandat suffisamment vaste pour pouvoir s'attaquer à tous les problèmes. Les changements demandés vont d'un renforcement du rôle du Bureau du Secrétaire général (pour que ce dernier puisse réellement coordonner les activités du système des Nations-Unies), à un renouvellement ou un élargissement du mandat du Programme des Nations-Unies pour l'environnement, en passant par des propositions comme celle de Maurice Strong, qui préconise de revoir la Charte des Nations-Unies pour faire renaître de ses cendres le Conseil de tutelle, désormais moribond, en l'investissant d'une nouvelle mission : surveiller la Terre. D'autres voudraient redéfinir la notion de «sécurité» pour y englober l'environnement, ce qui reviendrait à renforcer les attributions du Conseil de sécurité.

Ce sentiment d'urgence a conduit les gouvernements français, norvégien et néerlandais, lors des préparatifs du récent sommet de La Haye, à envisager la création d'une agence supranationale qui serait chargée de préserver l'atmosphère terrestre.

Cet organisme pourrait, dans certains cas, prendre des décisions à la majorité (en d'autres termes, pas de veto automatique pour les cinq grandes puissances) et serait habilité à imposer les sanctions économiques obligatoires recommandées par la Cour internationale de justice sur «... les biens produits dans des conditions néfastes pour l'environnement». Cette autorité aurait également le pouvoir de recueillir des fonds afin de dédommager les pays pour lesquels l'observation des normes représenterait un fardeau injuste.

Ce nouveau «mode de pensée» de la part des gouvernements au sujet de la relation entre l'environnement et l'économie trouve des échos dans les résultats du sommet que le Groupe des sept vient de tenir à Paris en juillet. Le tiers du communiqué final est consacré à ce thème, et l'on y met notamment l'accent sur les dilemmes tragiques auxquels les pays pauvres (et partant, le reste du monde) font face lorsqu'il s'agit de trouver des moyens d'améliorer la qualité de vie sans pour autant ajouter aux pressions s'exerçant déjà sur l'écologie planétaire. Les chefs du Groupe des sept, tout en évitant de citer des cas particuliers, ont donné à entendre que l'on pourrait recourir à des mesures «souhaitables du point de vue environnemental», et ils ont souligné que, dans certains cas, des remboursements de dettes en nature aideraient dans doute la cause.

QUEL PEUT-ÊTRE LE RÔLE DU CANADA DANS TOUT ce processus ? Si le premier ministre veut se comporter en véritable homme d'État pendant son deuxième mandat, il doit pouvoir concilier la nécessité à la fois de différer et d'atténuer les effets des changements climatiques, et de satisfaire aux besoins fondamentaux des plus démunis par un programme mondial de développement viable. Le Canada s'est déjà fait remarquer pour ses actions sur tous ces plans. Peut-être avons-nous, pour une fois, affaire à une de ces questions qui va donner à une puissance moyenne l'occasion de prendre les devants, d'autant plus que le Canada bénéficie d'une bonne crédibilité en tant que membre du Groupe des Sept et en tant qu'ami du tiers-monde (en dépit du récent budget de M. Wilson).

Mais il s'agit là de problèmes extrêmement complexes, et la conjoncture évolue très rapidement. Il va falloir mettre au point de nouveaux mécanismes pour que chaque pays puisse adopter, à la table des négociations, une position nationale, étant donné que les questions tendent à relever de la compétence de plusieurs ministères. Une fois le dialogue engagé, il va être difficile de résister à la tentation de rallonger l'ordre du jour, en lui ajoutant la limitation des armements, de nouvelles définitions de la sécurité nationale, etc. L'histoire pourrait malheureusement se répéter, et nous assisterions alors à une réédition du dialogue Nord-Sud qui a traîné en longueur pendant la fin des années 1970 et le début des années 1980, avant d'aboutir à une série de réunions peu concluantes. Mais cette fois, il est certain que nous avons plus d'atouts en main : une conscience du temps qui passe, les occasions que nous offrent la *glasnost* et l'ouverture récente de l'Europe de l'Est et, enfin, une opinion publique inquiète, mais qui se mobilise facilement. □